REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH	15 decembre 1998 Vol. 10 1	N /-10
ISSN 0937-714X	Pages	237 – 392
1. DOCTRINE	Hanspeter MOCK, Berne Le droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance (art. 8 CEDH) à l'aube du XXI ^e siècle	237
2. JURISPRUDE	CNCE	
	Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg	
	Interdiction définitive du territoire français après condamnation d'une Algérienne pour trafic d'héroïne / Pas de violation de l'article 8 CEDH / Dalia c. France	247
	Refus de reconnaître en droit la nouvelle identité sexuelle de transsexuelles opérées / Marge d'appréciation de l'Etat confirmée / Sheffield et Horsham c. Royaume-Uni	253
- 23. IX. 98 -	Contrôle de la correspondance d'un détenu avec la Commission / Entrave au droit de recours individuel / Violation des articles 8 et 25 CEDH / <i>Petra c. Roumanie</i>	
– 28. X. 98 –	Affection obsessionnelle d'un professeur d'école pour l'un de ses élèves / Fusillade mortelle / Non-violation de l'obligation positive de l'Etat de protection du droit à la vie / Restriction disproportionnée au droit d'accès à un tribunal / Osman c. Royaume-Uni	270
– 28. X. 98 –	Absence d'enquête officielle sur des allégations de mauvais traitements entre les mains de la police / Violation de l'article 3 CEDH / Assenov c. Bulgarie	293
– 28. VII. 98 –	- 3 millions FF accordés comme satisfaction équitable (art. 50 CEDH) pour tort matériel / Accès à une propriété située au nord de Chypre / Loizidou c. Turquie	309
– 30. VII. 98 –	Rejet de la demande en révision de l'arrêt rendu au principal / Gustafsson c. Suède	316
– 24. XI. 98 –	Cour de justice des Communautés européennes, Luxembourg Droit à l'utilisation de l'allemand comme langue de procédure dans un procès pénal dans la région du Trentin-Haut-Adige (Italie) / Affaire Bickel et Franz	322
3. DOCUMENTA		
- 17. VII. 98 -	Nations Unies, New York/Rome Statut de la Cour pénale internationale	329
- 1. XI. 98 -	Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg Institution de la CourEDH, en tant qu'organe de contrôle unique et permanent	355
_4 XI 98 -	Paul MAHONEY, Strasbourg Bref commentaire sur le règlement de la CourEDH : Quelques-uns des points essentiels Règlement de la CourEDH(texte intégral)	355 358
	Unité de « monitoring » du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Strasbourg Respect des engagements pris par les Etats membres : Evolution de la procédure de suivi du Comité des Ministres	371
4. AFFAIRES PI		
– 15. IX. 98 -	Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg - Suspension de l'autorité parentale et interruption de toute relation avec les enfants / Placement et mauvais traitements des enfants dans un foyer à passé douteux / Requêtes Scozzari et al. c. Italie	383
– 16. IV. 98 -	 Durée d'une procédure en indemnisation (19 ans) contre un chirurgien pour naissance non désirée suite à une stérilisation manquée / Requête Sansen et Vanholst c. Belgique 	389
-20. V. 98	 Durée d'une procédure en indemnisation (14 ans) contre une compagnie d'assurance après un accident de la circulation en ex-Yougoslavie / Requête JM. R. c. Autriche 	391
Edition	s N. P. Engel Kehl Strasbourg Arling	ton, Va.